

| | | |
|--|--|------------------------------------|
|  <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p> | <p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Bureau Communautaire du 31 janvier 2024</p> | <p>CA-BUR-2024- 003</p> |
|--|--|------------------------------------|

**Avenant à la convention d'objectifs et de financement – Pilotage du projet de territoire
« Financement de nouveaux équivalents temps plein (ETP) de chargé de coopération
Convention territoriale globale (CTG) »**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 31 janvier, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel communautaire à Étampes à 7h30, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Présents : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Bernard DIONNET, Guy CROSNIER, Jean PERTHUIS, Huguette DENIS, Yves VILLATE, Michel ROULAND, Dominique LEROUX, Christèle DELOISON, Nicolas ANDRÉ, Franck MARLIN, Michaël MÉRIGOT.

Excusés : Madame et Messieurs Guy DESMURS, Sabine LESPAGNOL, Grégory COURTAS, Éric MEYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Bureau de la Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CNAF,

VU la circulaire 2020-1 du 16 janvier 2020 de la CNAF,

VU la délibération CA-DEL-2021-154 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à la signature de la Convention territoriale globale avec la Caf de l'Essonne,

CONSIDÉRANT que la CAESE gère, dans le cadre de ses compétences enfance et petite enfance, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les actions de soutien à la parentalité, les périscolaires et les centres de loisirs,

CONSIDÉRANT qu'une Convention territoriale globale (Ctg) a été signée avec la Caf de l'Essonne en décembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'une convention d'objectifs et de financement encadrant les modalités d'intervention et le versement d'une subvention dite « pilotage du projet de territoire » a été signée en septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'un avenant à cette convention d'objectifs et de financement encadrant les modalités de financement de nouveaux Etp de chargé de coopération Ctg doit être signé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LUNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne encadrant les modalités de financement de nouveaux équivalents temps plein (Etp) de chargé de coopération Convention territoriale globale (Ctg) ;

D'AUTORISER le Président ou à défaut, Monsieur Nicolas ANDRÉ, Vice-président délégué à l'enfance et à la petite enfance à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement encadrant les modalités de financement de nouveaux Etp de chargé de coopération Ctg.

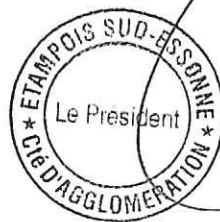
RAPPELLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet d'Étampes.
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction des moyens généraux de l'agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,



Johann MITTELHAUSSER